



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique, Autorisation du Projet d'Ouvrage et consultation ESSOC du projet de réhabilitation de la :

Liaison électrique 63 000 volts Arcomie Saint Flour

Sur le territoire des communes de St Flour, St Georges, Anglards-de-St Flour, Val d'Arcomie, Albaret Ste Marie et Les Monts Verts

En application de l'article L. 323-3 du Code de l'Energie, RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport d'Electricité, tiendra ce dossier à disposition du public :

du 30/04/2025 au 23/05/2025 inclus,

Dans les mairies de ces communes, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit :

Mairie de St Flour 1 Pl. d'Armes, 15100 Saint-Flour	Lundi, mardi, mercredi, et jeudi : de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h30 Vendredi : de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 16h30
Mairie de St Georges Le Bourg, 15100 Saint Georges	Lundi : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 18h Mardi et mercredi : de 9h à 12h30 Jeudi : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h Vendredi et samedi : de 9h à 12h
Mairie de Anglards-de-St-Flour Anglards, 15100 Anglards-de-Saint-Flour	Mardi : de 8h à 10h30 Jeudi et samedi : de 9h à 11h30
Mairie de Val d'Arcomie 15320 Val d'Arcomie	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h, puis de 13h30 à 17h30
Mairie d'Albaret Ste Marie 601 Route du Gévaudan, 48200 Albaret-Sainte-Marie	Du lundi au samedi : de 9h à 12h
Mairie de Les Monts Verts 48200 Les Monts-Verts	Mardi et jeudi de 8h à 12h puis de 13h à 17h

Pendant cette période, le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet qui sera tenu à sa disposition.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées, par écrit, auprès des responsables du projet identifiés en page 4 du mémoire descriptif du projet.